

## Chiffre du mois

### 50,4 Mds €

C'est le chiffre d'affaires de l'industrie du jeu vidéo prévu pour 2010 dans le monde. Il regroupe les équipements et les logiciels, la vente de jeux représentant 75 % des revenus.

## Site du mois

[www.LeMoteurdela-Recherche.fr](http://www.LeMoteurdela-Recherche.fr)

La référence R&D, pour faciliter la mise en relation des entreprises et des acteurs publics de la recherche. Le site répond à toutes les questions en matière de financement par appels à projets, de partenaires, de compétences ou de technologies brevetées.

## Dossier



## Le marquage CE : une ouverture vers le marché européen

par Caroline Mischler,  
chef du bureau de la libre circulation des produits

**Le marquage CE est un préalable obligatoire à la mise sur le marché de certaines marchandises. Suite à de récentes évolutions législatives, l'Union européenne vient de lancer une campagne d'information sur cette exigence réglementaire. Un séminaire de sensibilisation destiné aux entreprises, co-organisé par la DGCIS, aura lieu à Paris au premier semestre 2011.**

Obligatoire pour la mise sur le marché de certains produits, le marquage CE signale que le fabricant s'engage à ce que son produit soit conforme aux exigences de sécurité de l'Union européenne. Une fois marqués CE, les articles peuvent circuler librement sur le marché européen sans qu'aucune formalité, norme nationale de sécurité ou nouvel essai ne puisse être réclamé par les différents États membres. Pour les entreprises, le marquage CE permet de garantir la conformité de leurs produits aux exigences de sécurité et d'exporter partout en Europe. 22 catégories de produits extrêmement variées sont concernées (téléphones, ascenseurs, chaudières, câbles électriques, dispositifs médicaux, produits de construction, bateaux de plaisance, articles pyrotechniques, etc.) : en cette période des fêtes de fin d'année, nous nous pencherons plus particulièrement sur l'industrie du jouet. Le marquage CE doit être apposé par le

**« Pour les entreprises, le marquage CE permet de garantir la conformité de leurs produits aux exigences de sécurité et d'exporter partout en Europe. »**

### Certifier la conformité des produits

Pour les entreprises, savoir si un produit qu'elles fabriquent ou qu'elles importent est soumis à l'obligation de marquage CE peut s'avérer une question technique délicate. En effet, les directives européennes énoncent un champ d'application relatif aux familles de produits couverts et de

produits exclus, mais elles ne comportent pas de liste exhaustive des articles visés. Pour guider les opérateurs concernés, un point de contact national a été mis en place par la sous-direction de la qualité, de la normalisation, de la métrologie et de la propriété industrielle (SQUALPI) de la →

## Actualités

### → Naissance de l'EIRL le 1<sup>er</sup> janvier 2011

Nouveau statut offert aux entrepreneurs à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011, l'Entreprise individuelle à responsabilité limitée (EIRL) permet à tout créateur ou personne exerçant déjà une activité de protéger ses biens personnels sans avoir besoin de créer une société. Les formalités se feront via les interlocuteurs habituels des créateurs d'entreprises, centre de formalités d'entreprises notamment, suivant leur secteur, ou bientôt sur [www.guichet-entreprises.fr](http://www.guichet-entreprises.fr). Pour tout savoir sur l'intérêt de l'EIRL, les formalités, les obligations comptables, le régime fiscal et social, rendez-vous sur : [www.pme.gouv.fr](http://www.pme.gouv.fr)

📧 [www.pme.gouv.fr](http://www.pme.gouv.fr)

@ [nathalie.weyd@finances.gouv.fr](mailto:nathalie.weyd@finances.gouv.fr)

@ [marie-christine.roger@finances.gouv.fr](mailto:marie-christine.roger@finances.gouv.fr)

### → Lancement de l'appel à projets R&D structurants

Dans le cadre du programme d'investissements d'avenir, un premier appel à projets a été lancé pour financer des projets de recherche et développement structurants des pôles de compétitivité. L'objectif est de renforcer les positions des entreprises françaises sur les marchés porteurs, en confortant ou en construisant des relations collaboratives pérennes entre industries, services et organismes de recherche publics et privés. L'ensemble des domaines scientifiques et technologiques est concerné. Chaque projet retenu se verra allouer entre 8 et 50 M€. Au total, le soutien financier s'élèvera à 300 M€, répartis en 150 M€ de subventions et 150 M€ d'avances rembours-

sables. Oséo assure la gestion du guichet et participe à l'instruction des projets présentés, conduite par les services de l'État. Les dossiers de candidature peuvent être déposés jusqu'au 15 janvier 2012 sur le site Internet : [https://extranet.oseo.fr/fui\\_web](https://extranet.oseo.fr/fui_web). La sélection des dossiers aura lieu à partir de la fin janvier 2011 et se fera en continu.

📧 [https://extranet.oseo.fr/fui\\_web](https://extranet.oseo.fr/fui_web)

📧 <http://competitivite.gouv.fr>

@ [vincent.susplugas@finances.gouv.fr](mailto:vincent.susplugas@finances.gouv.fr)

@ [fabrice.leroy@finances.gouv.fr](mailto:fabrice.leroy@finances.gouv.fr)

DGCIS. Pour réaliser les tests de conformité, les entreprises ont la possibilité de faire appel à des laboratoires dits notifiés, c'est-à-dire dont les compétences sont reconnues au niveau européen. La base de données en ligne Nando, mise en place par la Commission européenne, permet de rechercher facilement les laboratoires notifiés par directive, par produit ou par pays.

### Mieux faire connaître le marquage CE

De nouvelles mesures législatives relatives au marché intérieur des biens dans l'Union européenne sont entrées en vigueur début 2010, renforçant le rôle et la crédibilité du marquage CE. Ces dernières prévoient d'instaurer un contrôle approprié des laboratoires et des organismes de certification, en privilégiant le recours à l'accréditation. Les mesures visent également à améliorer la coordination entre services de contrôle des différents États membres, notamment vis-à-vis des produits en provenance de pays tiers. Sous le slogan « le marquage CE vous ouvre les portes du marché européen ! », la Commission européenne vient d'initier une campagne d'information visant à promouvoir une meilleure connaissance du marquage CE chez les acteurs économiques. Des séminaires de sensibilisation à destination des entreprises seront organisés dans les pays membres, notamment en France au premier semestre 2011.

### Apposer un marquage CE : une procédure en six étapes

- Identifier les directives et normes applicables au produit
- Vérifier les exigences spécifiques au produit
- Déterminer si une évaluation par un organisme notifié est exigée, ou si le fabricant a la possibilité de déclarer lui-même la conformité (autocertification)
- Tester le produit et vérifier sa conformité
- Rédiger la documentation technique requise
- Apposer le symbole du marquage CE de façon lisible, visible et indélébile sur le produit ou l'emballage, selon la réglementation

📍 Sur le site de la DGCIS, rubrique Europe/ Circulation des marchandises : [www.industrie.gouv.fr](http://www.industrie.gouv.fr)

📍 La plaquette de l'Union européenne : [www.industrie.gouv.fr/libre-circulation-produits/marquage-ce.pdf](http://www.industrie.gouv.fr/libre-circulation-produits/marquage-ce.pdf)

📍 La base de données Nando : <http://ec.europa.eu>

@ Contact national : [pcp-france@finances.gouv.fr](mailto:pcp-france@finances.gouv.fr)

@ Contact DGCIS : [caroline.mischler@finances.gouv.fr](mailto:caroline.mischler@finances.gouv.fr)



Interview

Gaëlle Dumont, directrice générale de Heller-Joustra

## « Nos distributeurs exigent un maximum de certifications »

Heller-Joustra est une PME normande très présente sur le marché des maquettes et des loisirs créatifs. Commercialisés dans de nombreux pays, ses produits sont couverts par le marquage CE.

### Quelles sont les spécificités de l'entreprise ?

L'entreprise est issue de la réunion de deux marques historiques : Heller, spécialiste français des maquettes plastiques depuis 1957, et Joustra, ancien leader européen du jouet électrique devenue marque de loisir créatif pour enfants. Elle est située dans l'Orne, en Basse-Normandie, où nous possédons un site de production. Aujourd'hui, 98 % des produits Heller et 90 % des produits Joustra sont fabriqués en France. Ils sont commercialisés principalement par la grande distribution, et de plus en plus, notamment pour les maquettes Heller, par les spécialistes. Suite à des difficultés économiques, l'entreprise a été placée en redressement judiciaire en 2007. En 2010, ses actionnaires ont sollicité deux femmes expérimentées dans le secteur du jouet et des loisirs pour assurer sa direction. Nous avons réussi à doubler le chiffre d'affaires, qui devrait s'établir à 4 M€ pour 2010, et à maintenir les emplois de nos 26 salariés. Avec pour premiers clients la Belgique et la Russie, l'export représente 30 % du chiffre d'affaires.

### Comment vérifiez-vous la conformité de vos produits ?

Tous nos produits relèvent de la catégorie jouets et sont de fait soumis au marquage CE. Concrètement, c'est le responsable qualité de l'entreprise qui assure le suivi de la réglementation et confie les articles à un laboratoire notifié. L'ensemble de nos clients, en particulier la grande distribution, demande un maximum de certifications. Les vérifications de conformité peuvent également être ajustées à leur demande en fonction d'attentes particulières : l'un de nos importants distributeurs exige par exemple des certifications supplémentaires dans le domaine électrique.

### Que vous apporte le marquage CE ?

Le marquage CE est tout simplement le passeport de nos produits sur les marchés français et européens. Si le marquage d'origine, telle la mention « made in France », s'affirme de plus en plus comme un argu-

## Actualités

### → Appel à manifestation d'intérêt des Plates-formes mutualisées d'innovation

Dans le cadre de l'action « Financement des entreprises innovantes – volet renforcement des pôles de compétitivité » du programme d'investissements d'avenir, un appel à manifestation d'intérêts (AMI) des Plate-formes mutualisées d'innovation (PFMI) est ouvert depuis le 3 novembre dernier.

Les PFMI ont vocation à offrir des ressources mutualisées en accès ouvert aux PME membres des pôles de compétitivité. Elles permettront de mener à bien des projets de recherche et développement à fortes retombées économiques, pouvant aller jusqu'à la phase d'industrialisation et de mise sur le marché. Ce type de structure offrira notamment la possibilité de procéder à des essais et des tests, de développer des prototypes et/ou

des préséries, voire de servir de laboratoires d'usages ou *living labs*.

Les porteurs de projets sont par conséquent invités à déposer leur dossier en ligne, avant le 17 décembre 2010 (à 14 heures), sur le site dédié : [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com) (Caisse des dépôts et consignations, opérateur de cette mesure). À noter enfin que des auditions ponctuelles de candidats par le comité de pilotage pourront être organisées afin d'approfondir les aspects les plus complexes des projets présentés.

📍 <http://competitivite.gouv.fr>

@ [nicole.dechervoy@finances.gouv.fr](mailto:nicole.dechervoy@finances.gouv.fr)

### → Consultation européenne sur la compétitivité et l'innovation

Afin de déterminer les orientations du futur programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation (PIC) de l'Union européenne après 2013, la Commission lance une consultation publique. Actuellement, les champs d'action du PIC sont les PME, l'accès au financement, l'innovation et l'écovolution, l'adoption et l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC), l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. La consultation est ouverte jusqu'au 4 février 2011. Une conférence aura lieu à Bruxelles le 25 janvier 2011 afin que les parties prenantes puissent donner leurs avis sur les opérations à mener en priorité.

📍 <http://ec.europa.eu>

@ [ludovic.zekian@finances.gouv.fr](mailto:ludovic.zekian@finances.gouv.fr)

ment commercial indéniable dans notre domaine, le marquage CE reste peu connu des consommateurs. À l'export, il peut en revanche constituer un atout. En Amérique du Sud et en Amérique centrale, au Brésil ou en Argentine notamment, où le marché de la maquette connaît une forte expansion et où de très nombreuses certifications sont exigées, le fait que nos articles disposent du marquage CE est un plus. Par ailleurs, la nouvelle réglementation européenne dans le secteur du jouet devrait sans doute encore renforcer cet aspect, en imposant un niveau d'exigence plus important, notamment en termes de suivi de production.

📍 Le site de Heller-Joustra : [www.hellerjoustra.com](http://www.hellerjoustra.com)

## Une nouvelle réglementation européenne pour les jouets en 2011

Pionnière des 24 directives européennes imposant un marquage CE, la directive « Sécurité des jouets » est entrée en vigueur en 1988. Une nouvelle directive, publiée en juin 2009, la remplacera à partir du 20 juillet 2011. Elle a été transposée en droit français par le décret n° 2010-166 du 22 février 2010 relatif à la sécurité des jouets. Les nouvelles dispositions visent à renforcer la sécurité des jouets suite à l'évolution des matériaux, des technologies et des procédés de fabrication et à améliorer les conditions de contrôle de la conformité. Une période transitoire de deux ans a été décidée, afin de permettre aux entreprises du secteur de s'adapter à cette évolution réglementaire.



Interview **André Gervasoni**, responsable qualité de Vulli

## « Un outil très efficace pour passer les frontières européennes »

Implantée en Haute-Savoie depuis 1946, Vulli est une PME spécialisée dans la fabrication de jouets premier âge. Ses produits sont soumis à l'obligation de marquage CE.

### Quelle est la particularité de votre activité ?

Depuis sa création, l'entreprise est située à Rumilly, en Haute-Savoie, où nous possédons encore un site de production. Nous réalisons des articles de puériculture et des jouets premier âge (0-3 ans), qui sont commercialisés par les enseignes spécialistes de la petite enfance et par la grande distribution. Notre produit phare, une girafe en plastique conçue pour les bébés il y a plus de quarante ans, bénéficie toujours d'une très forte notoriété. L'entreprise comprend aujourd'hui 80 salariés et réalise un chiffre d'affaires de 15 M€. Ces dernières années nous avons développé de façon soutenue nos exportations, qui sont passées de 3 % du chiffre d'affaires en 2006 à 30 % aujourd'hui. La marque est désormais présente dans 39 pays.

### Tous vos produits sont-ils concernés par le marquage CE ?

Nos produits relèvent de deux directives européennes, l'une sur les jouets et l'autre sur les appareils électroniques. Tous requièrent donc un marquage CE. Nous avons récemment sollicité la DGCCRF au sujet d'un article dont la commercialisation est prévue en 2011. Pour la première fois, il nous était en effet difficile de déterminer si celui-ci relevait bien de la directive sur les jouets et d'identifier les référentiels à respecter. Si le marquage CE peut apparaître comme une simple contrainte réglementaire pour la commercialisation de marchandises

en France, il se révèle être un outil très efficace pour passer les frontières européennes : lorsque nous avons amplifié nos développements à l'export, il nous a permis d'accéder à l'ensemble du marché de l'Union européenne sans nécessiter de nouvelles homologations, réduisant ainsi les coûts de lancement.

### Concrètement, comment procédez-vous ?

Nous faisons évaluer nos produits de façon systématique par un laboratoire notifié. Par ailleurs, nous possédons notre propre laboratoire technique, ce qui nous permet de réaliser en interne un certain nombre de vérifications. Ainsi, nous ne nous contentons pas de faire tester un échantillon par un laboratoire, comme cela est exigé par la directive européenne, mais nous contrôlons aussi par nos propres moyens la production en cours de fabrication. C'est un gage de qualité supplémentaire et nous disposons ainsi, en cas de contrôle, de dossiers techniques extrêmement complets. Si des défaillances ont pu être constatées chez des fabricants il y a plusieurs années, aujourd'hui tous les acteurs du secteur sont extrêmement vigilants sur cet aspect. Par exemple, pour pouvoir référencer un produit dans la grande distribution, nous devons fournir plusieurs mois auparavant les documents techniques attestant de sa conformité aux exigences de sécurité.

📍 Le site de Vulli : [www.vulli.fr](http://www.vulli.fr)

### → Appel à projets nanoélectroniques : clôture le 5 janvier 2011

Objectif : lancer des projets collaboratifs de R&D (entreprises et établissements de recherche) développant des matériaux, procédés ou composants, présentant un potentiel important de retombées pour les sites industriels de la micro-nanoélectronique. Les projets sélectionnés à l'issue de l'appel bénéficieront, dans les conditions prévues par l'encadrement communautaire, d'aides portant sur le soutien aux activités de R&D et sur le financement d'installations pilotes. Clôture de l'AAP le 5 janvier 2011 à midi. La DGCCRF publie sur Internet une foire aux questions destinée aux entreprises candidates.

📍 [www.telecom.gouv.fr](http://www.telecom.gouv.fr)

@ [michel.lemonier@finances.gouv.fr](mailto:michel.lemonier@finances.gouv.fr)

### → Lancement des premiers appels à projets IRT et IEED

Les cahiers des charges des appels à projets dédiés aux Instituts de recherche technologique (IRT) et aux Instituts d'excellence dans le domaine des énergies décarbonées (IEED) viennent d'être publiés. Pour mémoire, un IEED est un institut pluridisciplinaire dédié aux filières énergétiques et climatiques, et un IRT est un institut thématique interdisciplinaire rassemblant les compétences de l'industrie et de la recherche publique dans une logique de coinvestissement public-privé et de collaboration étroite entre tous les acteurs. Ces deux AAP distincts s'achèveront le 20 janvier 2011, la sélection des projets étant prévue au premier trimestre 2011.

📍 <http://competitivite.gouv.fr>

@ [vincent.susplugas@finances.gouv.fr](mailto:vincent.susplugas@finances.gouv.fr)

### → Revitalisation des territoires : 6 M€ supplémentaires

La mobilisation d'une nouvelle enveloppe de prêts à la revitalisation des territoires a été annoncée par les ministres en charge du dossier. La communauté d'agglomération du Grand-Angoulême, les zones d'emploi de Saint-Omer et de Lunéville ainsi que le territoire du Nord-Ouest Aubeois bénéficieront chacun de 1 M€. Par ailleurs, le pays de Lorient, le territoire de la Vallée de l'Ubaye carrefour Durance Digne-les-Bains et l'arrondissement de Niort se verront attribuer une dotation complémentaire globale de 2M€. Au total, ces 6 M€ portent la capacité d'intervention du Fonds national de revitalisation des territoires (FNRT) à 100,5 M€, mis à disposition de 62 territoires labellisés.

📍 [www.datar.gouv.fr](http://www.datar.gouv.fr)

@ [patrick.williatte@finances.gouv.fr](mailto:patrick.williatte@finances.gouv.fr)

## Publications

### → Accompagner l'entrepreneuriat

En 2009, la création d'entreprises a augmenté de 170 %. Or, trop peu de porteurs de projet déclarent avoir été orientés et conseillés. Philippe Mathot, directeur général de l'APCE, formule des propositions visant à favoriser le développement de l'entrepreneuriat et à faciliter l'accompagnement des projets.

📄 [http://media.apce.com/file/49/5/rapport-mission\\_mathot\\_2010.35495.pdf](http://media.apce.com/file/49/5/rapport-mission_mathot_2010.35495.pdf)

### → Guide pratique des allégations environnementales

Le guide permet aux professionnels et aux consommateurs de comprendre les termes utilisés pour mettre en avant les qualités environnementales des produits.

📄 [www.bercy.gouv.fr/conseil-nationalconsommation/guide\\_allegat\\_environ.pdf](http://www.bercy.gouv.fr/conseil-nationalconsommation/guide_allegat_environ.pdf)

### → Rapport d'information sur la baisse de la TVA dans la restauration

Le sénateur Michel Houel (groupe d'étude « Artisanat et services ») explique que la réduction de la TVA dans le secteur de la restauration donne des résultats positifs, avec notamment la création de 29 500 emplois, une baisse des prix de 2,15 % en août 2010 et l'augmentation du chiffre d'affaires de 2,75 %.

📄 <http://logp4.xiti.com/go.click?xts=128343&s2=23&p=101028rap-tvarestauration.pdf&cltc=T&type=click&url=http://www.economie.gouv.fr/services/rap10/101028rap-tvarestauration.pdf>

### → État des lieux des moyens et compétences en toxicologie et écotoxicologie

La DGCS recense les moyens et compétences à disposition dans le secteur privé français, analyse les points forts et les points faibles des dispositifs et compare cela avec les outils mis en place dans d'autres pays

européens. Elle formule également des propositions d'action et de développement.

📄 [www.industrie.gouv.fr/portail/chiffres/rapport-toxicologie-ecotoxicologie-2010.pdf](http://www.industrie.gouv.fr/portail/chiffres/rapport-toxicologie-ecotoxicologie-2010.pdf)

### → Chiffres clés du tourisme - édition 2010

La DGCS publie un bilan statistique du tourisme pour l'année 2009. Parmi les points abordés : le poids économique du tourisme en France, le tourisme dans le monde, les caractéristiques du tourisme français pour motif personnel, l'emploi touristique et la capacité d'hébergement en France, etc.

📄 [www.tourisme.gouv.fr/stat\\_etudes/c\\_cles/chiffres\\_cles10.pdf](http://www.tourisme.gouv.fr/stat_etudes/c_cles/chiffres_cles10.pdf)

### → Tableau de bord des TIC dans les entreprises - novembre 2010

Il comprend deux parties : l'adoption et l'usage des TIC par les entreprises françaises et européennes ; les tableaux détaillés par secteurs, en France. Un appel à investir pour plus d'efficacité.

📄 [www.industrie.gouv.fr/p3e/tableau\\_bord/tic/tic.php](http://www.industrie.gouv.fr/p3e/tableau_bord/tic/tic.php)

### → Tableau de bord de l'industrie et de la consommation - novembre 2010

Les indicateurs de la statistique publique pour l'industrie : production, emploi, opinion des industriels et échanges extérieurs ; pour la consommation : prix, dépenses de consommation et opinion des ménages.

📄 [www.industrie.gouv.fr/p3e/tableau\\_bord/ic/ic.php](http://www.industrie.gouv.fr/p3e/tableau_bord/ic/ic.php)

### → Contrefaçon : comment vous protéger ?

Ce guide pratique est destiné à sensibiliser les entrepreneurs quant aux enjeux de la protection des innovations et de la défense de la propriété intellectuelle. Il s'organise en questions concrètes : création de concept, de marque, de produit, etc.

📄 [www.industrie.gouv.fr/guides/guide-contrefacon-2010.pdf](http://www.industrie.gouv.fr/guides/guide-contrefacon-2010.pdf)

## Agenda

11 & 12 janvier

### → Colloque Contenus, interaction et robotique

Bourse de commerce, Paris. Organisé par l'ANR et le pôle de compétitivité Cap Digital : le point sur les avancées des projets ANR, avec une soixantaine d'exposés scientifiques et des démonstrations.

📄 <http://digitallyours.fr>

24 janvier

### → Séminaire revitalisation des territoires

Centre Pierre-Mendès-France, Bercy. Une journée de réflexion organisée par la DGEFP, la DATAR et la DGCS pour analyser les cinq premières années d'existence du dispositif de revitalisation des territoires. L'occasion de rencontrer des entreprises bénéficiaires, de faire le point sur les financements possibles et sur les importants effets de leviers.

📄 <http://bercy.congressite.fr>

@ [carine.turolla@finances.gouv.fr](mailto:carine.turolla@finances.gouv.fr)

1<sup>er</sup> février

### → Colloque Tic & Santé

Centre Pierre-Mendès-France, Bercy. Organisé par la DGCS. À l'ordre du jour : la mobilisation des acteurs et le soutien à l'innovation au profit de la prise en charge de la santé à domicile et de l'autonomie. Les objectifs à terme : créer des consortiums pluridisciplinaires, soutenir et développer l'innovation. Un espace d'exposition sera consacré aux PME du secteur.

📄 [www.industrie.gouv.fr/agora/manif/tic-sante-2011/](http://www.industrie.gouv.fr/agora/manif/tic-sante-2011/)

2 & 3 février

### → Salon des entrepreneurs

Palais des congrès, Paris. Les thèmes : la créativité et l'innovation partagée et le financement de la croissance des PME. Autour de sept programmes dédiés au développement de l'activité des entrepreneurs, quel que soit leur profil, et une plateforme communautaire favorisant l'échange et la rencontre entre entrepreneurs, le témoignage et le partage d'expériences. Également la promotion des nouvelles mesures législatives avec des débats et conférences plénières en présence de dirigeants politiques et de personnalités institutionnelles.

📄 [www.salondesentrepreneurs.com](http://www.salondesentrepreneurs.com)

**Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services**

12, rue Villiot - 75 572 Paris Cedex 12

**Directeur de la publication** : Bruno Goubert

**Contacts** : lettre.dgcs@finances.gouv.fr

Murielle Pascal, Bertrand Lacour, Suzy Jacquot

**Photos** : droits réservés - ISSN 2108-1468

**Abonnement gratuit sur** :

[www.industrie.gouv.fr/abonnementlettredgcs](http://www.industrie.gouv.fr/abonnementlettredgcs)

**Conception et réalisation** : Agence Avec des Mots

27, rue de Solferino - 92 100 Boulogne-Billancourt

[www.avecdesmots.com](http://www.avecdesmots.com)

## Actualités

### → Bilan du Symposium franco-québécois

Le deuxième symposium franco-québécois des pôles de compétitivité et des créneaux d'excellence s'est clôturé le 26 novembre 2010 à Bercy, en présence de Christine Lagarde, ministre chargée de l'Économie, et de Jean Charest, Premier Ministre du Québec. Occasion privilégiée de rencontre entre entreprises françaises et québécoises, il avait pour thématique les biotechnologies, la nutrition, l'aéronautique et les nouveaux matériaux. Grand succès, le symposium a débouché sur la signature de 27 accords entre entreprises françaises et québécoises.

@ [thierry.vautrin@finances.gouv.fr](mailto:thierry.vautrin@finances.gouv.fr)

### → Macyberautoentreprise.pme.gouv.fr : meilleur serious game de l'année !

Dans le cadre du Serious Game expo de Lyon, le site [macyberautoentreprise.pme.gouv.fr](http://macyberautoentreprise.pme.gouv.fr) a remporté le trophée du meilleur serious game de l'année (jeu sérieux). Créé pour le compte de la DGCS et de la Délégation aux usages de l'Internet, il permet de tester de façon très réaliste ses compétences d'autoentrepreneur.

📄 [www.macyberautoentreprise.pme.gouv.fr](http://www.macyberautoentreprise.pme.gouv.fr)

@ [philippe.vrignaud@finances.gouv.fr](mailto:philippe.vrignaud@finances.gouv.fr)